

Protection sociale : Un financement pour le progrès social et l'efficacité

Document de travail du collectif « Economie, emploi, institutions monétaires » du PCF (1)

Le conflit majeur sur les retraites, les contradictions des solutions gouvernementales, notamment sur le financement de la réforme Fillon, la crise du système de santé révélée par la canicule, le déficit croissant de l'assurance maladie soulignent la crise du financement de la protection sociale.

Celle-ci appelle des propositions alternatives pour une réforme du financement conciliant progrès social et efficacité permettant de s'opposer aux projets du gouvernement visant à restreindre les dépenses ou à les faire supporter par les assurés.

Le document de travail que nous publions est une contribution à l'élaboration de propositions du PCF sur ce sujet.

Une réforme du financement est indispensable pour une issue de progrès à la crise systémique à partir de la reconnaissance des nouveaux besoins sociaux (retraite, santé, famille, emploi, formation...)

Au cœur de la crise du financement (un déficit de 10 milliards d'euros pour 2003, du jamais vu), le chômage :100 000 chômeurs de plus, c'est 2,5 milliards d'euros de perdus (cotisations en moins pour l'ensemble du système de protection sociale et prestations de chômage en plus).

A cela s'ajoutent les économies sur les salaires, la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée, politique poursuivie depuis 1983, cette part a baissé de 10 points. Ceci est largement entretenu par le temps partiel contraint, le développement de la précarité de l'emploi. De même l'explosion des exonérations de charges patronales sur les bas salaires (18 milliards d'euros en 2002) renforce la tendance des employeurs à substituer des emplois peu rémunérés aux emplois qualifiés afin de bénéficier de la manne des exonérations. C'est aussi la pression formidable des prélèvements pour les produits financiers. Tout cela tend à déprimer les ressources de la protection sociale.

De plus, la prétention de vouloir réduire les déficits pour appliquer les critères de convergence du type de construction européenne en faisant pression sur les dépenses publiques et sociales conduit à handicaper gravement la demande effective et l'incitation à investir, l'emploi et la croissance. Si bien que le taux de croissance du PIB déjà faible en 2002 s'effondre, il y aurait une quasi récession en 2003. Or, il faut savoir qu'un point de croissance du PIB en moins, c'est deux milliards d'euros de cotisations en moins.

Les leviers d'une réforme alternative de financement

De la critique de la CSG à la proposition d'une cotisation nouvelle sur les revenus financiers des entreprises.

Non, la CSG n'est pas une contribution plus juste. La CSG dépasse désormais l'impôt sur le revenu des personnes physiques avec plus de 60 milliards d'euros.

Un point de CSG rapporte certes 7,5 milliards d'euros, mais 5 milliards proviennent des revenus d'activité (principalement les salaires), 1,5 milliard d'euros de revenus de remplacement (principalement les retraites), 1 milliard seulement provient des revenus financiers des ménages, soit seulement 13%.

Si la CSG s'applique aux revenus financiers des ménages, lesquels s'élèvent environ à 70 milliards d'euros, elle laisse de côté les revenus financiers des entreprises.

• Un premier levier consiste à élargir l'assiette en mettant à contribution les revenus financiers des entreprises, et ceci au même niveau que les salaires.

Cette idée d'une taxation des revenus financiers a progressé depuis 1995, suite notamment à la bataille menée en décembre 1995 avec l'appel pluraliste « Pour une autre réforme de la Sécurité sociale » lancé par Paul Boccard, Catherine Mills et Yves Dimicoli. Elle renvoie à la prise de conscience de l'explosion des revenus financiers des entreprises (voir la courbe et le tableau). A cette explosion s'oppose le freinage de la croissance relative des prestations sociales.

Quelle est la portée de l'élargissement de l'assiette aux revenus financiers ?

Il faut bien voir d'abord le besoin d'un élargissement de l'assiette de la cotisation elle-même aux revenus financiers, par une *seconde cotisation, additionnelle*, et non un prélèvement fiscal complémentaire. En effet, d'une part il faut conserver le principe fondamental d'une cotisation assise sur les salaires, notamment pour garder le lien avec l'emploi et pour avoir une assiette relativement stable. D'autre part un prélèvement fiscal ouvrirait la voie à une budgétisation des recettes au profit de l'Etat, et donc à la possibilité d'une utilisation pour autre chose que la protection sociale et de pressions accrues pour réduire les dépenses sociales. En outre, il distendrait le lien avec les entreprises et donc avec les luttes pour d'autres critères de gestion, élément

essentiel pour l'emploi et la création de richesses. Enfin, un prélèvement de type fiscal pourrait être facilement limité aux revenus – surtout salariaux – des seules personnes physiques, comme la CSG actuelle et la CRDS, et moins facilement étendu à ceux des entreprises.

Revenus financiers des sociétés

Les revenus financiers des sociétés non financières

en milliards d'euros	2001	2002
Intérêts reçus	21,63	19,4
Revenus des sociétés reçus (dividendes)	67,0	64,5
Total des revenus financiers	88,6	84,0

Source : Rapport sur les comptes de la Nation, INSEE

Les revenus financiers nets * des sociétés financières

en milliards d'euros	2001	2002
Intérêts nets	67,3	71,6
Dividendes nets	4,7	9,7
Total	72,0	81,3

* Revenus financiers reçus moins revenus financiers versés.

Source : Rapport sur les comptes de la Nation, INSEE

Approximation des revenus financiers des sociétés non financières et financières

en milliards d'euros	2001	2002
Intérêts	88,9	91,0
Dividendes	71,7	72,4
Total des revenus financiers	160,6	165,2

En soumettant ces revenus financiers au même taux de cotisation que les salaires, actuellement autour de 10% pour le régime général, cela représenterait près de 16 milliards d'euros de ressources nouvelles.

• Un deuxième levier pour augmenter efficacement les cotisations :

Face aux changements liés aux nouveaux besoins sociaux, économiques, démographiques il est impératif d'accroître les ressources. Pour cela, il s'agit d'inciter à partir des luttes et des interventions des salariés à une autre gestion des entreprises ne favorisant pas la croissance des profits financiers contre l'emploi et les capacités humaines, mais l'inverse. Aussi, les propositions nouvelles ne se réduisent pas à la taxation des revenus financiers. Cette taxation est fondamentale surtout dans l'immédiat, à court et moyen termes, mais elle est insuffisante. Il n'y a pas qu'un « trésor » statique à taxer. Il s'agit surtout de jouer sur le dynamisme de la croissance et son contenu.

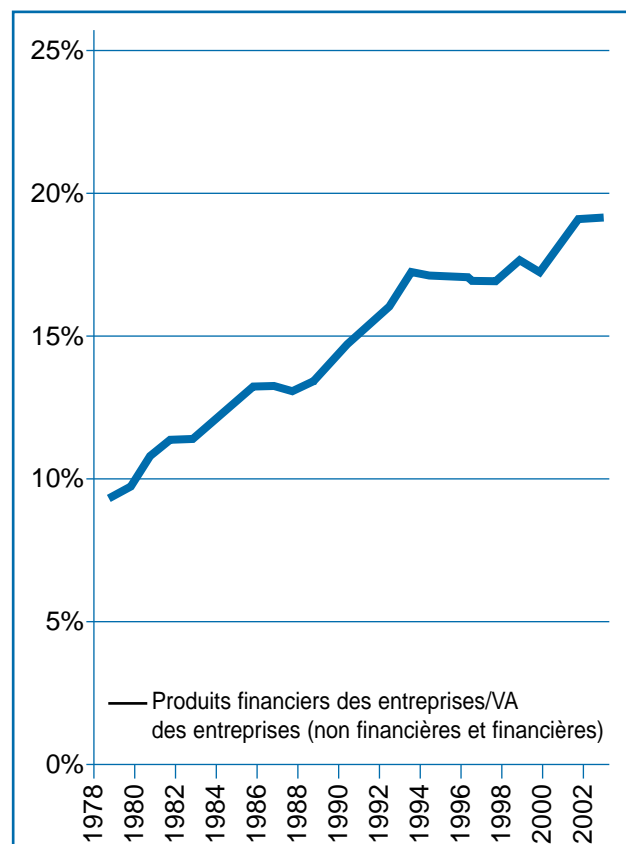
Aujourd'hui, plus une entreprise embauche et verse des salaires élevés, plus elle est soumise aux cotisations alors qu'une entreprise qui licencie et/ou qui limite les salaires en choisissant la croissance financière en paye moins. Le système de prélèvements actuels pénalise les entreprises de main-d'œuvre : ainsi, aboutit-on à un rapport charges sociales/valeur ajoutée beaucoup plus élevé dans le BTP ou la métallurgie, par exemple, que pour les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés financières etc.

Afin d'inciter à une gestion favorable à l'essor de l'emploi et des salaires, un deuxième levier pour augmenter efficacement les cotisations, était déjà avancé dès la fin des

années 1970 par Paul Boccarda et repris dans l'Appel de 1995. Il est constitué par la « modulation » des cotisations sociales patronales, en fonction de la création d'emplois en quantité et en qualité ou plus exactement de l'importance des salaires. Ce deuxième levier est essentiel, surtout à moyen et long termes, car il joue sur les gestions patronales anti-emploi et anti-sociales diminuant la base des cotisations. Il s'agit de pratiquer un taux de cotisation amoindri pour les entreprises qui augmentent la part des salaires dans la VA, mais alourdi pour celles qui diminuent cette part, en augmentant le taux global. L'incitation à accroître les salaires tend à augmenter la base des cotisations en valeur ajoutée produite et leur assiette salaire et donc la masse des cotisations. En outre, à la valeur ajoutée prise en compte dans le calcul de la modulation, on doit ajouter les profits de caractère financier. Il s'agit alors de la valeur ajoutée dite « globale ». Sa croissance au détriment des salaires est donc pénalisée par des cotisations supérieures. Ainsi, on engage une logique d'efficacité fondée non pas sur la baisse des coûts salariaux, mais sur le développement des dépenses humaines, sociales et d'innovation.

La montée en régime des effets de ce second levier pour le financement pourrait résulter d'une certaine bascule des placements financiers vers les dépenses d'emploi en quantité et en qualité. En outre, en cohérence avec l'avancée vers une sécurité d'emploi et de formation et pour favoriser l'efficacité, il s'agirait, comme Paul Boccarda l'a proposé en 2002, d'ajouter aux salaires les dépenses de formation, ce qui donne un ratio « salaires + dépenses de formation/valeur ajoutée globale » pour la modulation des cotisations. S'ajouterait aussi la nécessité de cotisations des personnes en formation, avec de bons revenus de formation.

Au-delà de ces deux leviers, l'enjeu le plus décisif sans doute pour développer l'emploi comme base de finance-



ment de la protection sociale réside dans la mobilisation du crédit de façon sélective. Ce troisième levier irait jusqu'à mettre en cause la politique monétaire menée au niveau européen par la Banque Centrale Européenne (BCE) avec l'exigence de son contrôle démocratique, social et politique.

Défendre le principe des cotisations au plus près de l'entreprise et réformer l'assiette des cotisations patronales.

- Le financement de la protection sociale ne se limite pas à une solidarité entre revenus, cela renvoie à la production des richesses. Cela ne consiste pas de façon simpliste en un salaire différé. Les cotisations sont certes fonction des salaires versés, mais elles constituent en fait un prélèvement sur la valeur ajoutée produite dans les entreprises (y compris les profits). En retour, elles contribuent par la demande et le renouvellement des travailleurs à un accroissement de la valeur ajoutée. Elles constituent un accroissement de la valeur ajoutée disponible pour les travailleurs, et donc une prise sur la partie de la VA qui renvoie à l'excédent brut d'exploitation, c'est-à-dire aux profits. Et c'est bien pourquoi les néo-libéraux veulent réduire les cotisations. Au contraire, il importe d'augmenter les cotisations et leur base pour une réforme alternative.

- Une modulation des cotisations est la mesure nouvelle principale que nous proposons.

Il s'agit d'inciter à l'emploi, en quantité et en qualité, afin de dégager des ressources nouvelles pour les retraites et la protection sociale. L'objectif n'est pas de remplacer l'assiette salaires par une assiette valeur ajoutée qui ne dit rien sur le type de production et de croissance de cette valeur ajoutée. Il s'agirait d'inciter à la création de valeur

Annexe

Financement de la protection sociale

Produit intérieur brut en 2002 :	1520,8	milliards d'euros
Salaire brut reçus par les ménages :	588	milliards d'euros
Cotisations effectives versées :	252	milliards d'euros
+ 1 % de salaire :	+ 2,5	milliards d'euros de cotisations sociales
+ 1 % de PIB :	+ 2,5	milliards d'euros de cotisations sociales
+ 100 000 emplois :	+ 1,3	milliards d'euros en cotisations sociales

(sans compter les économies sur l'indemnisation du chômage).

ajoutée réelle, à partir du développement des salariés (emploi, salaires, formation). Les entreprises qui accroissent la part des salaires et de la formation dans la valeur ajoutée seraient soumises à des taux de cotisations plus bas, ce qui les inciterait à développer l'emploi et accroîtrait les cotisations. Inversement, les entreprises qui réduisent la part des salaires dans la valeur ajoutée en licenciant et en privilégiant les placements financiers seraient assujetties à des taux de cotisations plus lourds. Au plan global, on élèverait le taux et la masse des cotisations. Progresser vers une « sécurité d'emploi ou de formation », projet que nous proposons aujourd'hui, permettrait de sécuriser les retraites et l'ensemble de la protection sociale. ■

1. Cette contribution collective a été réalisée dans le cadre de la préparation du Conseil national du PCF sur l'assurance maladie du 27 septembre 2003.

